En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n°92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

CTC

4,rue Hermann Frenkel - 69367 Cedex 07 - France

Tel +33 (0)4 72 76 10 10 - Fax +33 (0)4 72 72 76 10 00 - E-Mail : ctclyon@ctcgroupe.com - www.ctc.fr

Comité Professionnel de Développement Cuir Chaussure Maroquinerie - Loi 78-654 du 22.06.1978 - Siret 77564972600160 - Code NAI 9412Z - TVA FR 88775649726

habilité par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé en date du 20 décembre 2010,

identifié sous le numéro 0075, publié par JOCE, attribue :

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE 0075/006/161/11/11/0693 - EXT 01/11/11

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

est conçu pour etre une chaussure de sécurité selon la norme EN ISO 20345 : 2011

* Référence du modèle : JJL02 JALDELEVAN X²

* Fabricant :

JALLATTE SAS
5 RUE DU FORT - PIERRE JALLATTE 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT
France

La description du modèle de chaussure de protection, les références des règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type ainsi que les marquages apposés sur le chaussure sont précisés en pages suivantes de cette attestation.

Fait à Lyon le 28 novembre 2011
Révision 02 du 16 mai 2014

C.E. MARKING DEPARTMENT CTC NB 0075 EC Type Examination Certificate

Etablie par Lionel GAUDILLERE

NOTE : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 4313-38 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité...).

1. DESCRIPTION DE LA CHAUSSURE

Suivant l'indice du dossier technique : 03
Reference : JJL02 JALDELEVAN X²
Variante majeure du modele : J0339 JALCORDEE X²
En date de : Avril 2014

La classification de la chaussure est : I : Chaussure en cuir et en autres matériaux sauf chaussure tout caoutchouc ou tout polymère.

Le modèle de chaussure est : B : brodequin.

Description visuelle :

Vue generale :

Vue de la semelle :

Référence du moule : ST

Gamme de pointure :

39 au 47

Description du mode de fabrication :

injecté

Matière :

		Description du composant	
		Matière	Couleur
TIGE	Composant de tige 1	CRUST MERAN NERO 1,9/2,1 S2	NOIR
	Composant de tige 2	ANTIABRAS.CROSTA KORK NERO S2	NOIR
HAUT DE TIGE	Composant de haut de tige 1	ART.PEG COL.ARANCIO E265 ACC.FELTRO	
LANGUETTE	Composant de languette 1	ALICANTE NERO + MTP 2MM	
DOUBLURE D'EMPEIGNE	Composant de doublure d'empeigne 1	CROSTINA SCRAM. GHIACCIO NOAL	
DOUBLURE DE QUARTIER	Composant de doublure de quartier 1	GORE AIRSPRING NERO	
1ère DE PROPRETE	Composant de 1ere de propreté 1	Textile / PU	noir
SEMELLE	Composant de semelle 1	CA	Noir / gris
	Composant de semelle 2	Polyuréthane intercalaire confort	noir
1ère DE MONTAGE		SOTTOP ANTIFORO ANTIST ZERO	Blanc
EMBOUT		Xétane TG	Ambré
INSERT ANTI PENETRATION		SOTTOP ANTIFORO ANTIST ZERO	Blanc

2. DOMAINE DE PROTECTION

La conformité avec les exigences essentielles de la Directive 89/686/EEC a été vérifié par les règles techniques suivantes :

- EN ISO 20345 : 2011 : Equipement de protection individuelle - Chaussure de sécurité

- L'exigence de la norme EN ISO 20345 : 2011 relative à la résistance au glissement sur carreaux céramiques recouverts d'une solution de Sodium Lauryl Sulfate et sur sol acier avec lubrifiant glycérol (SRC)

- A la date de cette attestation le produit est conforme à l'annexe XVII du règlement européen REACh (552/2009/CE et révisions associées)

Exigences additionnelles :

Les exigences additionnelles sont :

- Arrière fermé
- Propriétés antistatiques
- Capacité d'absorption d'énergie du talon
- Résistance aux hydrocarbures
- Pénétration et absoprtion d'eau
- Résistance à la perforation
- Semelle de marche à crampons
- Résistance à la chaleur (contact direct)

3. MARQUAGE

Chaque chaussure est clairement marqué avec les informations suivantes :

* CE Marquage
* Reference du produit : JJL02 JALDELEVAN X²
* Taille
* Logo du fabricant
* Référence du produit pour le fabricant
* Année de fabrication et trimestre
* Numéro et année de la norme
* Symbole des exigences additionnelles

Exemple de marquage :

CE JJL02
10-12

JALDELEVAN X²
EN ISO 20345 : 2011
S3 HRO SRC

Jallatte

Références des rapports d'essais utilsés pour vérifier la conformité avec les exigences des règles techniques :

Laboratoire	Références
CTC	0609-9491
CTC	0610-10769
CTC	1105-6513/1
CTC	1105-7198/2
CTC	1106-8735/1
CTC	1106-8748/1
CTC	1106-8770/1
CTC	1106-8746/1
CTC	1106-8759/1
CTC	1108-10776/1
CTC	1108-10779/1
CTC	1108-10780/1
CTC	1108-10823/1
CTC	1108-10826/2
CTC	1109-12323/1
CTC	1110-13464/1
CTC	1111-15235/1
CTC	1111-15265/1
CTC	1111-15305/2
CTC	1111-15306/1
CTC	1111-15856/1

Laboratoire	Références
CTC	1111-16072/1
CTC	1202-2009/1
CIMAC	RP 20101944
CIMAC	RP 20105130
CIMAC	RP 20080617
CIMAC	RP 20111729
CIMAC	RP 20111730
RICOTEST	N 294925/E
CTC	1104-5749/1
CTC	1112-17566/1
CTC	1112-17350/1
CTC	1111-15419/1
CTC	1105-6883/2
CTC	1112-16568/1